

Conditions à remplir pour les familles d'élevage femelles

Dernier délai d'inscription : 1^{er} février 2019

Pour pouvoir présenter une famille d'élevage femelle, les conditions minimales suivantes doivent être remplies :

Vache de souche

- au moins 5 clôtures de lactation
- ISET 800
- 1^{re} appréciation : la présentation de la vache de souche est obligatoire.
- 2^e appréciation : le concours de famille d'élevage peut avoir lieu sans la vache de souche.

Descendants (présentés)

1^{re} appréciation :

- 4 descendants directs (fils et filles) doivent être présentés,
- dont 2 filles avec chacune une lactation terminée.
- IPL moyen des filles en lactation présentées (uniquement IPL avec prise en considération des performances individuelles) ≥ 85

2^e appréciation :

- 5 descendants doivent être présentés,
- dont 4 filles en lactation et 3 filles avec une lactation terminée.
- IPL moyen des filles en lactation présentées (uniquement IPL avec prise en considération des performances individuelles) ≥ 85
- La 2^e appréciation peut avoir lieu au plus tôt 2 ans après le premier concours.

Les conditions doivent être remplies lors de l'inscription (jour de référence: 1^{er} février 2019).

Des exceptions sont seulement possibles si les indications manquantes sont fournies jusqu'au 31 mars 2019. Au 31 mars, les lactations doivent avoir atteint 305 jours ou être terminées. Pour le ISET et l'IPL, l'estimation des valeurs d'élevage de décembre 2018 est décisive.

Conditions spéciales

Vaches donneuses TE

Des familles d'élevage de vaches donneuses TE ou de vaches avec des naissances multiples répétées peuvent être présentées si la vache de souche a au moins 3 clôtures et si le nombre de descendants présentés et de filles avec des clôtures est au moins le double de celui des conditions générales susmentionnées.

Pour les vaches donneuses TE avec 5 clôtures et plus, les conditions générales sont valables.

Fils à l'IA

Les fils achetés par les organisations d'IA reconnues (vivants non testés, morts s'ils ont passé le testage) peuvent être compris dans le nombre de descendants présentés.

Classement et contribution d'encouragement

Sur la base du rendement laitier (VE lait), des teneurs du lait, des cellules somatiques et de l'extérieur, les familles d'élevage sont attribuées à trois classes qualitatives A, B ou C. Les contributions de swissherdbook sont les suivantes (même taux pour toutes les zones):

A	CHF	250.–
B	CHF	150.–
C	CHF	80.–

Taxe d'inscription

CHF 25.00 par famille inscrite. La taxe d'inscription est facturée.

Les **bulletins d'inscription** peuvent être obtenues auprès de

swissherdbook
Schützenstrasse 10
3052 Zollikofen
tél. 031 910 61 11 ou via
info@swissherdbook.ch resp. www.swissherdbook.ch